

Mardi 7 juillet 2020

Courriel de la commissaire enquêteur à la Préfecture des Côtes d'Armor

« J'effectue ma 1ère permanence à Plouguernevel et suite à un échange avec le 2ème adjoint, il s'avère que "La lande de Lavel" n'existe pas, or la DDTM émet un avis défavorable pour les éoliennes E6 et E7 "au titre du paysage pour le site de LA LANDE DE LAVEL".

Vers qui puis-je me tourner pour avoir plus d'information?

Réponse

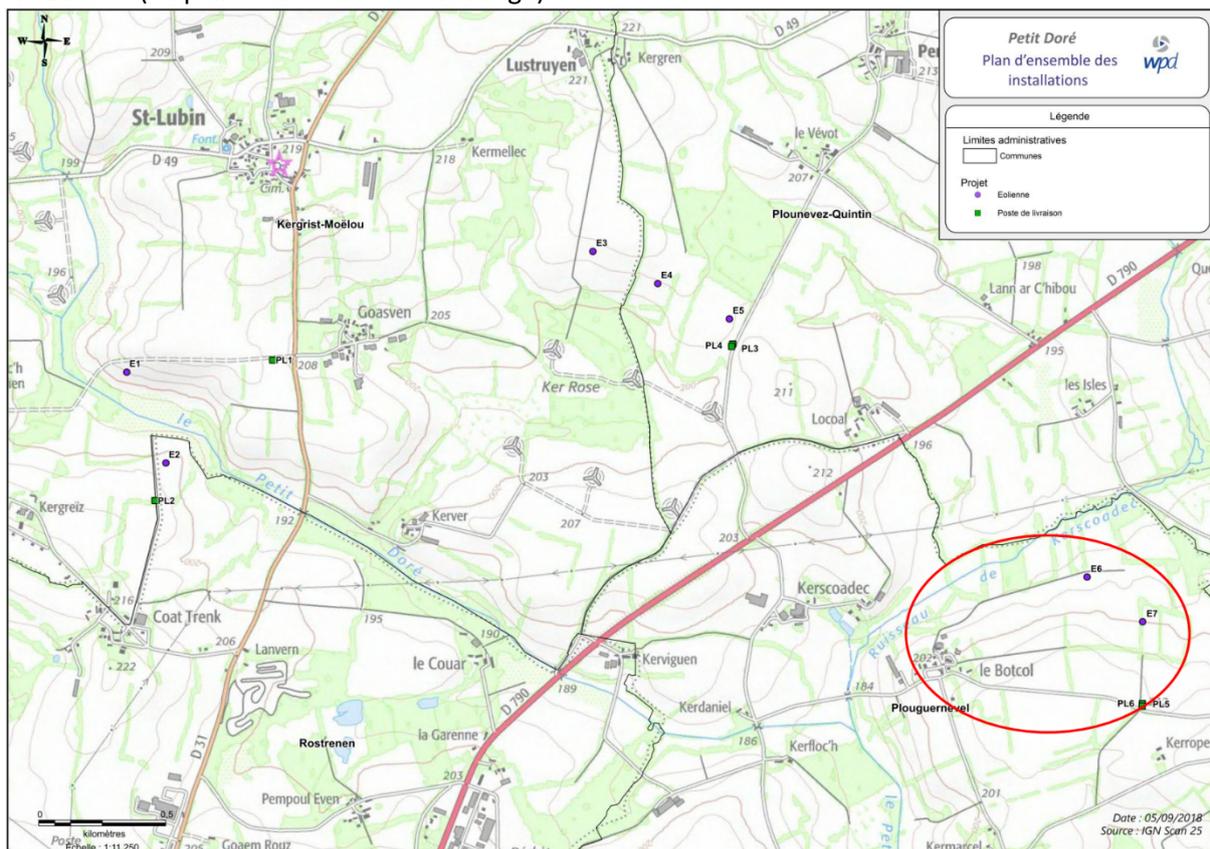
Je vous invite à prendre l'attache de la DDTM: anthony.marc@cotes-darmor.gouv.fr, sylvie.ledolledec@cotes-darmor.gouv.fr et de l'inspection des installations classées, ud22.dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr.

8 juillet : échange avec Monsieur MARC Anthony

9 juillet : confirmation de notre échange

Pour faire suite à notre échange téléphonique de ce matin, je vous confirme que le lieu-dit mentionné dans l'avis de la DDTM concerne l'avis défavorable au titre du paysage, à savoir "La Lande de Lanvel", **est une erreur**.

L'avis défavorable porte bien sur les éoliennes E6 et E7 du projet qui se situent à proximité du lieu-dit "le Botcol" (cf. plan ci-dessous - cercle rouge)



Espérant avoir répondu à votre interrogation, je reste disponible pour tout échange complémentaire. Cordialement.

Anthony MARC
Chef de l'Unité Climat Energie
MOTDDP/CE
Préfecture des Côtes d'Armor

10/07/2020

Demande de précision de la commissaire enquêteur à Monsieur MARC Anthony

« Je reviens vers vous car cette phrase est équivoque : "L'avis défavorable porte bien sur les éoliennes E6 et E7 du projet qui se situe à proximité du lieu-dit "le Botcol" (cf. plan ci-dessous - cercle rouge"
Je comprends qu'il y a une erreur pour le nom du lieu-dit, mais maintenez-vous "l'avis défavorable" pour les E6 et E7? Si oui pour quelles raisons?

Merci de votre réponse

Réponse :

L'avis défavorable de la DDTM, pour les éoliennes E6 et E7, porte sur une problématique d'insertion paysagère et est donc indépendant du lieu-dit.

L'avis défavorable est donc maintenu au titre de l'insertion paysagère.